

FICHE DE POSTE APPRENTI

Votre environnement

Mairie de Magnanville

La médiathèque « Le Grenier des Arts » a ouvert ses portes en février 2020. Ce nouvel équipement de 500 m² se veut un lieu de sociabilité où l'on peut emprunter des livres, jeux vidéo, DVD mais aussi étudier ou participer aux différentes animations de la médiathèque (bébé lecteur, atelier potager, tournoi e-sport, café littéraire...).

L'apprenti sera en lien avec l'équipe de la médiathèque. Il/elle participera au fonctionnement quotidien de la Médiathèque et à favoriser l'accès à la culture pour tous. Il/elle bénéficiera de l'expérience et l'accompagnement de l'équipe sur les actions entreprises.

L'apprenti sera placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la Responsable de la médiathèque au sein de la Direction de la jeunesse, des sports de la vie associative et de la culture.

Missions du poste

- Contribuer au rayonnement de la médiathèque, en soutenant l'action du personnel communal.
- Connaître et rendre accessible à tous l'offre de la médiathèque. À travers les livres, les films, les jeux de société, les jeux vidéo, et tous les autres supports présents au sein de la médiathèque, permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.
- Accueil du public et des scolaires
- Faire la promotion de tous les supports à la disposition du public (livres, jeu de société, jeu vidéo, ressources numériques)
- Aider les lecteurs à l'appropriation et à l'utilisation des logiciels de la médiathèque (connexion internet, site internet de la médiathèque, ressources numériques)
- Participation à la logistique pour la gestion des documents (rangement, catalogage, cotation, équipement...)

Compétences attendues :

- Bonne culture générale
- Niveau BUT Métiers du livre
- Maîtrise des outils informatiques
- Capacités relationnelles (publics variés)
- Goût pour l'action culturelle
- Disponibilité, motivation

Conditions particulières d'exercice :

La personne recrutée en apprentissage bénéficiera de l'encadrement et de la transmission des savoirs de son maître d'apprentissage mais aussi de l'accompagnement de toute l'équipe de la médiathèque

Temps de travail : La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Travail le samedi.

Rémunération : L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.